

ARRETE DU MAIRE

Portant nomination des membres du conseil d'administration
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thue et Mue

LE MAIRE DE THUE ET MUE

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 et R 123 -11 ;
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau conseil municipal du 20 mars 2026,
Vu la délibération n° 2026-19 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thue et Mue,
Vu les propositions faites par les associations et organismes divers de la commune de Thue et Mue

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thue et Mue

- 1- Jean-Philippe PASQUIER, représentant des personnes handicapées
- 2- Phillipe ROSE, représentants des personnes en situation d'insertion ou d'exclusion
- 3- Martine CAILLOT, représentants des familles
- 4- Patricia TEXIER, représentants des personnes âgées et retraitées
- 5- Patricia GUEROULT
- 6- Marie-Cécile VICO
- 7- Fabienne PERRON

Article 2 :

Le Directeur des services est en charge de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet, à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Caen et aux intéressés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à THUE ET MUE,
le 29/04/2026,

Le maire,
Michel LAFONT

